**AMAP de**.......

**Réseau des AMAP de** ……

A Madame/Monsieur le Député.e

Madame ou Monsieur...

Nous sommes l'AMAP de………… Nous regroupons …..X.... adhérents abonnés au panier hebdomadaire.

Nous vous adressons ce courrier pour attirer votre attention sur nos inquiétudes au sujet de la réglementation sanitaire que doit adopter le Ministre de l'Agriculture prochainement pour faire suite à la crise de grippe aviaire qui a touché bon nombre d'élevages de volailles.

D'après nos informations, la dérogation au confinement des élevages de plein air, sous signe officiel de qualité (agriculture biologique, label rouge, certaines AOP,...) risque de disparaître. La raison invoquée par ses détracteurs est que l'élevage plein air comporte des risques importants de contamination par la faune sauvage. L'ANSES invoque surtout comme origine de diffusion du virus le transport d'animaux vivants sur des longues distances, les densités d'animaux dans les élevages et sur certaines zones géographiques, les interventions humaines d'un élevage à l'autre. L'élevage des volailles en plein air n'est donc pas responsable de tous les maux. Loin de là. Les élevages d'où sont issue les volailles que nous consommons en AMAP, sont de petites taille, et font peu appel à des intervenants extérieurs. Bien souvent toutes les opérations techniques sont réalisées sur la ferme, de la mise en place des poussins à l'abattage.

La suppression de cette dérogation aurait pour conséquence qu'une partie non négligeable de la production de volaille de plein air serait élevée à l'intérieur, en bâtiment. Pour pouvoir confiner une volaille du 15 novembre au 15 mars, période à risque de grippe aviaire, ce sont les poussins qui sont rentrés en septembre qui ne doivent pas sortir car il est impossible de confiner des animaux à l'âge de 8 ou 10 semaines qui ont toujours vécu dehors. C'est donc la production de quasiment 6 mois de l'année qui serait concernée. La qualité des produits (raison pour laquelle on été créé les labels) et la validité de ces signes de qualité se retrouverait alors sérieusement impactée. Acheter une volaille estampillée « plein air », « bio », AOP,... alors qu'elle est élevée à l'intérieur s'apparenterait alors à une tromperie sur la marchandise. Ce que nous ne pouvons pas accepter en qualité de consommateur.

Nous voyons là surtout un risque de ne plus pouvoir consommer à terme les produits d'un élevage de qualité, fermier local et respectueux de l'environnement et du bien-être animal. Si nous n'y prenons pas garde, demain nous n'aurons plus que des élevages industriels.

Les conséquences de ces élevages sur la qualité de l'environnement et de la santé des consommateurs ne sont plus à démontrer. Maintenant, des liens sont clairement établis par les scientifiques entre les pandémies comme la COVID 19, les épidémies de grippes aviaires, le développement des élevages industriels dans certaines parties du monde, la disparition de la biodiversité. La présence d'un vétérinaire au sein du Conseil scientifique de la Covid montre bien les liens qui peuvent exister entre santé humaine et santé animale. Aujourd'hui la communauté scientifique parle du concept du One Health (une seule santé).Tout est lié.

Nous vous demandons donc d'agir en intervenant auprès du Ministre de l'Agriculture pour sauvegarder cette dérogation qui est importante pour toutes les AMAP et les éleveurs auprès desquels nous nous approvisionnent en produit de qualité.

Nous vous invitons à nous rencontrer à l'occasion de notre distribution hebdomadaire

qui à lieu le..... à ............

En espérant vous rencontrer à cette occasion,

Veuillez recevoir, Monsieur/Madame le Député.e, nos salutations distinguées